

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 710.559, un actif net de D : 707.515 et un bénéfice de la période de D : 7.487.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 25 octobre 2023

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>481 991</u>	<u>669 167</u>	<u>665 922</u>
Actions et droits rattachés		45	41	37
Tires des Organismes de Placement Collectif		26 962	42 114	41 937
Obligations et valeurs assimilées		<u>454 984</u>	<u>627 012</u>	<u>623 948</u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>228 535</u>	<u>196 077</u>	<u>187 567</u>
Placements monétaires	5	228 535	196 077	187 567
Créances d'exploitation		<u>33</u>	<u>138</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>710 559</u></u>	<u><u>865 382</u></u>	<u><u>853 490</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	1 940	2 750	2 291
Autres créditeurs divers	7	1 105	535	532
TOTAL PASSIF		<u><u>3 044</u></u>	<u><u>3 285</u></u>	<u><u>2 824</u></u>
ACTIF NET				
Capital	8	689 989	842 937	825 356
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 526	19 160	25 310
ACTIF NET		<u><u>707 515</u></u>	<u><u>862 098</u></u>	<u><u>850 666</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>710 559</u></u>	<u><u>865 382</u></u>	<u><u>853 490</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	6 201	21 440	9 364	31 033	39 624
Revenus des actions		3	3	3	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 198	21 437	9 361	31 030	39 621
Revenus des placements monétaires	10	2 460	5 095	1 496	4 541	5 446
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 661	26 535	10 860	35 574	45 070
Charges de gestion des placements	11	(2 154)	(6 587)	(3 056)	(9 701)	(12 247)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 507	19 948	7 803	25 872	32 823
Autres charges	12	(334)	(932)	(365)	(1 114)	(1 424)
Contribution Sociale de Solidarité		(130)	(500)	(50)	(150)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 042	18 515	7 389	24 609	31 198
Régularisation du résultat d'exploitation		(244)	(990)	(5 256)	(5 448)	(5 888)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 799	17 526	2 133	19 160	25 310
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		244	990	5 256	5 448	5 888
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 278	152	(5 019)	(3 667)	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		167	4 352	7 220	9 931	11 444
RESULTAT DE LA PERIODE		7 487	23 019	9 590	30 873	39 374

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 487	23 019	9 590	30 873	39 374
Résultat d'exploitation	6 042	18 515	7 389	24 609	31 198
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 278	152	(5 019)	(3 667)	(3 268)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	167	4 352	7 220	9 931	11 444
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(9 204)	(166 170)	(273 292)	(280 910)	(300 842)
Souscriptions					
- Capital	305 332	967 159	15 359	86 734	327 179
- Régularisation des sommes non distribuables	10 778	32 564	598	3 145	13 114
- Régularisation des sommes distribuables	5 856	11 812	296	759	7 407
Rachats					
- Capital	(313 969)	(1 127 166)	(273 265)	(351 778)	(610 959)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 101)	(37 738)	(10 727)	(13 563)	(24 288)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 100)	(12 802)	(5 553)	(6 207)	(13 295)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 717)	(143 151)	(263 701)	(250 037)	(261 468)
ACTIF NET					
En début de période	709 232	850 666	1 125 798	1 112 134	1 112 134
En fin de période	707 515	707 515	862 097	862 097	850 666
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	10 143	12 421	16 762	16 874	16 874
En fin de période	10 013	10 013	12 715	12 715	12 421
VALEUR LIQUIDATIVE	70,660	70,660	67,802	67,802	68,486
TAUX DE RENDEMENT	1,05%	3,17%	0,95%	2,87%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2023, à D : 481.991 et se détaille comme suit :

Code		Nombre	Coût	Valeur	%
ISIN		de titres	d'acquisition	au	Actif net
				30/09/2023	
	Actions & droits rattachés		27	45	0,01%
TN0007270010	TPR	9	27	45	0,01%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		26 441	26 962	3,81%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	235	26 441	26 962	3,81%
	Obligations et valeurs assimilées		419 227	454 984	64,31%
	Obligations des sociétés		68 111	69 972	9,89%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	21 000	21 011	2,97%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	1 701	1 825	0,26%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	4 800	4 895	0,69%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	10 610	11 422	1,61%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	20 000	20 099	2,84%
TN0002102077	TL SUB 2018 CAT A TV TMM2.70	500	10 000	10 720	1,52%
	Emprunt national		112 174	120 942	17,09%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	119 002	16,82%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 940	0,27%
	Bons du Trésor Assimilables		238 942	264 070	37,32%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	105 675	14,94%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	100 621	14,22%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	57 774	8,17%
	Total		445 695	481 991	68,12%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				67,83%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2023 à D : 228.535 , contre D : 196.077 au 30.09.2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net
	BTCT	151 000	147 827	148 580	21,00%
TN2Z2IQW3F4	BTC 13 SEMAINES 19/12/2023	85 000	83 214	83 399	11,79%
TNBPOCTLWVE7	BTC 13 SEMAINES 14/11/2023	66 000	64 613	65 180	9,21%
	Dépôt à vue		79 451	79 956	11,30%
	Amen Bank Pasteur		79 451	79 956	11,30%
	Total général		227 278	228 535	32,30%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				32,16%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2023 à D : 1.940, contre D : 2.750 au 30/09/2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	485	688	573
Distributeur	1 454	2 063	1 718
Total	1 940	2 750	2 291

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2023 à D : 1.105 , contre D : 535 au 30.09.2022, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	58	71	68
Retenues à la source à payer	216	306	255
TCL	38	8	10
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	495	-	-
Contribution sociale de solidarité	299	150	200
Total	1 105	535	532

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

Souscriptions réalisées

Montant	967 159
Nombre de titres émis	14 555
Nombre d'actionnaires nouveaux	42

Rachats effectués

Montant	(1 127 166)
Nombre de titres rachetés	(16 963)
Nombre d'actionnaires sortants	(98)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	152
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	4 352
Régularisation des sommes non distribuables	(269)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	25 310
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(4 905)

Capital au 30-09-2023

Montant	689 989
Nombre de titres	10 013
Nombre d'actionnaires	691

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 6.201, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2023, contre D : 9.364 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2022 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
<u>Revenus des actions</u>					
- Dividendes	3	3	3	3	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	939	4 155	1 957	7 124	8 917
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA	5 259	17 282	7 404	23 906	30 704
TOTAL	6 201	21 440	9 364	31 033	39 624

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2023 à D : 2.460, contre D : 1.496 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2022 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2023 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	507	1 532	991	2 846	3 562
Intérêts des BTCT	1 953	3 563	505	1 695	1 884
TOTAL	2 460	5 095	1 496	4 541	5 446

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 2.154 contre D : 3.056 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
Commission de gestion	539	1 647	764	2 426	3 062
Commission de distribution	1 615	4 940	2 292	7 275	9 185
TOTAL	2 154	6 587	3 056	9 701	12 247

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 334 contre D : 365 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
Redevance CMF	182	554	257	816	1 030
TCL	22	75	42	109	136
Autres	131	304	66	189	259
TOTAL	334	932	365	1 114	1 424

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.